



B a s s i n d e C o r s e

PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX 2010-2015

Document adopté par le Comité de bassin du 29 janvier 2008



Consultation du public
9 juin - 9 décembre 2008

Consultation des Assemblées
Février - juin 2009

Directive cadre européenne sur l'eau

vers le bon état des milieux aquatiques

Préface

L'eau est le milieu d'origine de la vie sur terre. Les organismes vivants sont majoritairement constitués d'eau, de l'unicellulaire à l'homme dont elle représente en moyenne 65 % de la masse corporelle.

C'est aussi l'eau qui a façonné le monde minéral, des glaciers de montagne aux côtes ; elle marque de son empreinte chaque territoire de la planète.

De cette omniprésence, elle est l'élément essentiel et indispensable à la nature et à l'homme. L'homme qui la recherche pour se sédentariser, qui l'apprivoise pour en faire son outil, qui veut la domestiquer pour mieux l'exploiter.

Mais l'emprise de l'homme a ses limites et l'eau qui est considérée comme un bien inaliénable devient peu à peu un enjeu géopolitique.

L'activité humaine et économique a ainsi progressivement influencé le cycle naturel de l'eau en construisant des infrastructures artificielles (retenues, canaux de navigation, d'irrigation, ...), en émettant des pollutions de diverses natures, en prélevant de la ressource en eau et en aménageant le territoire.

Enfin, bien sûr, on ne peut introduire la planification dans le domaine de l'eau en Corse sans évoquer la spécificité insulaire d'"une montagne dans la mer". Avec des sommets culminants à plus de 2700 m et une altitude moyenne de 568 m, la Corse bénéficie d'un enneigement et de précipitations d'altitude réguliers qui représentent un potentiel hydraulique propice à des aménagements tels que barrages et autres retenues permettant d'alimenter l'ensemble du territoire insulaire en toute saison.

Les multiples enjeux environnementaux et socio-économiques ainsi que les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'eau sont à présent clairement identifiés.

Dans ce contexte et pour répondre aux défis d'une gestion durable de l'eau, une logique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques a depuis près de cinquante ans été progressivement instaurée par le législateur. Ainsi, sur chacun des grands bassins hydrographiques français, un Comité de bassin, rassemblant des représentants des collectivités, des administrations, des activités économiques et des associations, a en charge l'élaboration et l'animation de la mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

En 2002, le bassin hydrographique de Corse se détache du bassin Rhône-Méditerranée par la loi n°2002-92 relative à la Corse, dite "loi Corse". Elle crée également le Comité de bassin de Corse présidé par le président du Conseil Exécutif de Corse.

Il s'agit donc ici du premier SDAGE spécifique à la Corse. Il intègre les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau, texte de référence fixant notamment l'atteinte du "bon état" des milieux aquatiques comme un projet commun à tous les états membres de l'Union européenne.

Fixer un objectif de bon état des milieux aquatiques résulte du consensus sur le fait :

- que des milieux aquatiques en bon état sont les meilleurs garants pour une ressource en eau préservée et de qualité ;
- que des écosystèmes équilibrés, tout en assurant le maintien de la biodiversité, permettent de répondre au mieux et de façon durable aux besoins des divers usages de l'eau.

Ces usages de l'eau, dans leur diversité, sont explicitement pris en compte dans cette démarche, puisque d'un côté leur développement équilibré est dépendant d'une ressource de qualité et que, de l'autre, les objectifs et les délais retenus pour atteindre le bon état des milieux tiennent compte de la réalité socio-économique des territoires.

Les objectifs du SDAGE sont donc ambitieux et demandent un effort important. Le SDAGE constitue l'outil de la politique de l'eau du bassin, commun à tous les acteurs, qui doit aider à trouver le meilleur chemin pour atteindre ces objectifs, en recherchant les méthodes les plus efficaces, en agissant le plus à l'amont possible des problèmes et en construisant cette politique dans un esprit permanent de concertation.

Aborder de manière cohérente des problèmes aussi divers que la protection contre les crues, la lutte contre toutes sortes de polluants, la gestion de la ressource en eau, la protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides, en prenant en compte les réalités et les contraintes socio-économiques, telle est l'ambition du SDAGE qui doit être compris comme un guide pour optimiser nos politiques publiques et organiser l'engagement de tous face à la complexité des défis que nous devons relever.

Viser le bon état des milieux c'est aussi donner aux citoyens l'occasion de poursuivre la réappropriation amorcée de nos fleuves et de nos rivières et remettre la culture de l'eau à sa juste place dans les diverses politiques pour assurer la pérennité de cette ressource.